Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230612-2023_0139-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU du 12 juin 2023
Extrait des délibérations n°3

Date de convocation : 6 juin 2023
Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du Conseil Communautaire, se sont réunis le 12 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal – Mairie d'IVILLE.

Secrétaire de séance : Arnaud CHEUX

Membres en exercice : 21 **Présents : 14** **Pouvoir (s) : 1**

Présent(e)s :
Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER – Hélène LEROY - Martine SAINT LAURENT – Isabelle VAUQUELIN.
Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE – Jean-Charles PARIS – Gérard PLESSIS – Laurent VALLEE - Roger WALLART.
Excusé(e)s :
Mesdames Laurance BUSSIERE – Christiane DEPARIS (Pouvoir à Bertrand CARPENTIER) – Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD.
Monsieur Joël LELARGE.
Absents :
Messieurs Alain DEBUS - Marc ROMET.

Objet : PROMO PRESTIGE - Action : Prix course hippique - Subvention 2023

En 2018, dans le cadre des courses de trot du week-end de la Pentecôte qu'elle organise chaque année sur l'hippodrome Henri Bonnel au Neubourg, la Société Municipale Hippique du Neubourg a créé un prix de course au nom de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, initiative qu'elle a souhaité reconduire cette année.
L'édition 2023 renoue avec son format initial sur 2 jours, le week-end de la Pentecôte,

Considérant que cette action participe à l'animation et au rayonnement du territoire, la commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € en sa séance du 27 avril 2023.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 2 000 € à la Société Municipale Hippique du Neubourg.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 27 avril 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Société Municipale Hippique du Neubourg au titre de l'organisation de courses de trot lors du week-end de la Pentecôte 2023,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Général 2023 (l'article 6574).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Arnaud CHEUX

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 15 JUIN 2023